



NOS HONORAIRES MAXIMUM D'AGENCE

TRANSACTIONS VENTE * :

- *10 % TTC jusqu'à 99 000 €*
- *7 % TTC de 99 001 € à 200 000 €*
- *5 % TTC à partir de 200 001 €*

TRANSACTIONS FONDS DE COMMERCE* :

- *10 % HT jusqu'à 200 000 €*
- *7 % HT à partir de 200 001 €*

**Minimum d'honoraires appliqués de 4 000 €*

LOCATIONS HABITATIONS NUÉS OU MEUBLEES :

BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

- | | |
|----------------------------|---|
| • Visite du bien | <i>3% TTC du loyer annuel hors charges partagés entre bailleur et locataire</i> |
| • Dossier candidat | <i>3% TTC du loyer annuel hors charges partagés entre bailleur et locataire</i> |
| • Rédaction du bail | <i>4% TTC du loyer annuel hors charges partagés entre bailleur et locataire</i> |
| • Etat des lieux | <i>4% TTC du loyer annuel hors charges partagés entre bailleur et locataire</i> |
| • Entremise et négociation | <i>2% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur</i> |

HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire) comprenant :

- *Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (8€/m² maximum)*
- *Établissement de l'état des lieux d'entrée (3€/m² maximum)*
- *Total global maximum facturé 11 € / m²*

LOCATIONS LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX:

Recherche, mise en publicité, visite, sélection du preneur : *10 % HT du loyer annuel à la charge du preneur ou autre si convention entre les parties définis au mandat*

REDACTIONS DES ACTES :

- *Bail commercial 490 € HT*
- *Etat des lieux 180 € HT*